



Comité Social d'Administration
16 janvier 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

L'usage en début d'année est de présenter ses vœux pour le millésime qui débute.

Mais, outre une bonne santé, que nous vous souhaitons très sincèrement, comment croire que les vœux auxquels aspirent nos collègues trouveront réalisation en 2023 ?

Leur liste est pourtant simple : plus de pouvoir d'achat, une retraite décente, à un âge décent et les moyens humains et matériels de bien accomplir nos missions !

Dans les faits, l'inflation est galopante, le pouvoir d'achat s'effondre. Pour les fonctionnaires, la maigre revalorisation du point d'indice en juillet 2022 (pour rappel, 3,5 %) ne compense en aucun cas l'inflation de 2022 (sur un an, 6,7 % en décembre 2022) !! Ni le manque de ces dernières années !

Sans surprise, la compensation de l'augmentation du SMIC s'établit par un écrasement des grilles indiciaires ! L'urgence pour **FO fonction publique** consiste en une augmentation de la valeur du point d'indice et d'une amélioration des grilles indiciaires ! **FO-DGFIP** continue de porter, avec sa fédération des finances, l'exigence d'un véritable **BERCY des FINANCES** !

Puisque nous abordions le sujet de la présentation des vœux, nous avons tous entendu le président confirmer, le 31/12, que « cette année sera celle d'une réforme des retraites qui vise à assurer l'équilibre de notre système pour les années et décennies à venir ».

Pour **Force Ouvrière** comme toutes les organisations syndicales, unanimes sur ce point, un allongement de l'âge de la retraite à 64 ou 65 ans et une augmentation de la durée de cotisation sont inacceptables.

Alors que plus de 70 % des Français sont contre une réforme ne contenant que des dispositions injustes, alors que nous savons aujourd'hui qu'une personne sur deux qui liquide sa retraite n'est plus en emploi, le gouvernement essaiera sûrement de passer en force une réforme des retraites synonymes de reculs sociaux.

Si la réforme des retraites reste pour le gouvernement la mère des réformes, pour Force Ouvrière, elle sera la mère des batailles.

Nous sommes prêts à nous mobiliser massivement pour contrer cette réforme sur les retraites et marquer notre **opposition au recul de l'âge légal de départ et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.**

Au niveau de la DGFIP, comment la Direction Générale peut-elle annoncer avec enthousiasme que pour 2023, il n'y aura « QUE » 850 suppressions d'emplois ? Notre direction reste encore une fois exemplaire, car, en effet, l'ensemble des ministères voient pour 2023 leurs effectifs augmenter... sauf BERCY !

Comment ne pas se rendre compte que sur le terrain, les services sont à l'os, exsangues, que les personnels sont fatigués et dégoûtés par ces évolutions mortifères ?

Pour la DGFIP, ces suppressions d'emplois seraient rendues possibles par une partie des gains de productivité générés par la suppression de la taxe habitation, de la contribution à l'audiovisuel public, du déploiement de l'intelligence artificielle dans la sphère du contrôle fiscal, du « zéro cash »...

Pour **FO-DGFIP**, ces prétextes ne rendent pas pour autant plus supportables les suppressions d'emplois au vu de la réalité que vivent les agents de tous grades dans les services !

La DDFIP du Var verra la création d'un emploi d'IP, mais devra encore supporter

25 suppressions d'emploi ! Dont 15 emplois de catégorie C sur 321 ...

Sans surprise, ces suppressions ciblent la totalité des SIP et 1/2 des SIE. Des services déjà enfoncés, dont certains peineront à se relever. Quant aux services de contrôles, il semblerait qu'autre chose se profile...

Comme vous pouvez vous en douter, **FO-DGFIP83** ne cautionnera pas par sa présence au CSAL emplois cette politique injuste et infondée de dégraissage des moyens de la DGFIP !

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL, 2 sujets concernent la mise en place de SFACT (services facturiers), une nouvelle organisation permettant, d'après la fiche préparatoire, d'éviter la redondance des contrôles. Plus précisément, après l'échec des agences comptables, on apprend à l'ordonnateur à s'autocontrôler et à se passer de la DGFIP, la mise en place de la RGP facilitant ce transfert de compétences ! Quid des personnels concernés à terme ?

Il n'est pas utile dans ces conditions de vous préciser quelle sera la teneur de notre vote.

Quant à Var amendes, de nombreux points mentionnés sur la fiche lorsqu'ils ne sont pas simplement faux méritent d'être discutés ! Nous n'avons décidément pas la même analyse. Peut-être que 2h passées dans la file d'attente votre venue une partie de la matinée, en contact direct avec les agents et les usagers vous donnerait un aperçu plus précis de la situation réelle.

Nous reviendrons donc en détail sur le sujet, mais une réflexion préalable s'impose : vous mentionnez qu'une telle configuration ne serait pas inédite, puisque Var amendes a dû fermer l'accueil public pendant le 1^{er} confinement. Cela est un fait. TOUS les services (hors TH) ont dû fermer. Mais cela signifie-t-il qu'après le poste amendes, c'est tous les accueils généralistes des services du Var (ou du moins le peu qu'il en reste) que vous souhaitez fermer ? Est-ce comme cela que vous envisagez la mise en place d'un « accueil adapté aux besoins de tous les usagers », préconisé par le COM ?

Nous aborderons enfin en questions diverses des sujets qui auraient peut-être mérité un peu plus de présentation de votre part : la RGP, la cellule AGE, l'avenir des PCE/PCRP et celui des SIP et les éventuels délestages électriques.